



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 AVRIL 2024**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 28 PRÉSENTS : 24 VOTANTS : 27</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCAION :</b> Le 2 avril 2024</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 15 avril 2024</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Etaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, M. Michel VARRONI, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI, M. Jean-Pierre PLAISANCE, M. Christian PERRIER, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET</p> <p><b>Etaient représentées :</b> Mme Annabelle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Virginie NAIRE, Mme Stéphanie LUSSIANA ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse BERGERET, Mme Pauline BRESSE ayant donné pouvoir à M. Franck SOUQUET-GRUMEY.</p> <p><b>Absente :</b> Mme Caroline BRULEY</p>
---	--

**Délibération n°22**

**Rapporteur : M. Simon OUVRIER-BUFFET**

**Objet : Révision du prix de vente de la chaleur fatale**

En 2016, la commune d'Ugine s'est dotée d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie à bois afin de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables et de réduire les émissions de CO2. L'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur est réalisée par le groupement 4 Vallées Energie et DALKIA par contrat de délégation de service public notifié en octobre 2018.

Par délibération en date du 8 novembre 2021, l'avenant n°1 au contrat était réalisé afin de prendre en compte certaines évolutions notamment la chaleur fatale industrielle provenant d'UGITECH ainsi que la définition du prix de vente facturé au délégataire (Groupement 4 Vallées Energie et DALKIA).

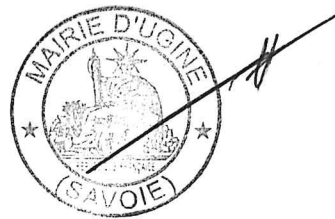
Le prix de vente s'élève, aujourd'hui, à 20.00 € HT/MWh. En raison de l'évolution des coûts de fonctionnement, il est proposé d'augmenter le prix de vente de la chaleur fatale à 22.00 € HT/Mwh à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

La Commission des Finances a examiné ce dossier le 27 mars 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve le prix de vente de la chaleur fatale à 22.00 € HT/MWh à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,**
- **Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20240408-20240408\_DE22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024  
Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

